

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600 (2024)

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 600 (2024).

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le projet du règlement suivant :

Règlement numéro 600 (2024) sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédants la capacité des systèmes d'alimentation en eau, des systèmes de distribution d'égout ou d'assainissement des eaux.

2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement numéro 600 (2024) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Également, un représentant de la Ville expliquera les mesures que la municipalité a prises ou qu'elle entend prendre pour résoudre tout problème qui rend nécessaire un tel règlement
3. Ce projet de règlement vise à interdire tout prolongement de réseau par la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux afin d'éviter l'ajout de constructions et de raccordements susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux de la Ville de Carignan et afin de permettre à la Ville de planifier les interventions requises pour desservir les nouveaux secteurs.
4. Ce projet de règlement s'applique aux secteurs desservis par le réseau municipal de la Ville de Carignan, à l'exclusion du secteur desservi par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et le secteur desservi par la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (SECTEAU), tel qu'illustré à l'annexe A de ce projet.
5. Le projet de règlement numéro 600 (2024) ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement numéro 600 (2024) peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 12 août 2024.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim